

# CONTRAT

## MAQUILLAGE PERMANENT



NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

PRESTATION:  SOURCIL  LINER  BOUCHE METHODE:

DATE PREMIER RDV: \_\_\_\_\_  
ou FIDELITE 30% - 50% - 70%

DATE RDV RETOUCHE: \_\_\_\_\_

PREMIER RDV ou FIDELITE 30% - 50% - 70%  
PIGMENT 1: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
PIGMENT 2: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
AIGUILLE: \_\_\_\_\_

RDV RETOUCHE  
PIGMENT 1: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
PIGMENT 2: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
AIGUILLE: \_\_\_\_\_

## CONSENTEMENT ECLAIRE PREALABLE A UNE DERMOPIGMENTATION

Je soussigné(e) .....  
Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en oeuvre des techniques de tatouages par effraction cutanée, de maquillage permanent (disponible au Studio Twostep), atteste que :

- J'ai été informé(e) de manière claire et détaillée:
  - Du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive
  - Du caractère nécessaire d'une retouche payante dans un délai de 12 à 24 mois.
  - Du caractère éventuellement douloureux des actes
  - Des risques d'infections
  - Des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide
  - Du temps de cicatrisation adapté à la technique qui a été mise en oeuvre et des risques cicatriciels
  - Des risques allergiques notamment liés aux encres de tatouages
  - Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau, de son exposition au soleil, et de la fumée de cigarette si je suis fumeur(se).
- J'ai rempli le questionnaire de non contre-indications (au verso), des maladies, traitements, et interventions éventuelles que j'ai à ce jour.
- Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.
- Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage permanent. Nous avons validé ensemble le dessin avant l'intervention. J'ai pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière esthétique. Une seconde visite 3 semaines à 1 mois après la prestation peut parfois être nécessaire afin d'optimiser le résultat. Pour une correction d'un ancien maquillage permanent non effectué au studio Twostep nous ne pouvons garantir le résultat définitif. Une seconde retouche payante peut alors être obligatoire(120€).
- J'ai constaté que les emballages des aiguilles et des pigments utilisés pour mon intervention ont été ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile. Le Studio Twostep, 4 Cité Chabert à Valence dispose d'une pièce uniquement dédiée au maquillage permanent répondant aux normes d'hygiène strictes. Certains produits sont ensuite collectés par les services d'hygiène(DASRI). Nous utilisons un matériel high tech dernière génération avec des pigments organiques naturels d'une des plus grandes marques de maquillage permanent. Ces pigments sont reconnus pour leurs couleurs naturelles qui restent intactes, stables, faciles d'application et sont aux normes européennes actuelles. Mélody Di Centa a été formée par la prestigieuse école internationale de Paris Maud Maquillage Permanent et disposent du diplôme Hygiène et salubrité (certificats de formation disponibles à l'accueil).
- J'autorise la société STUDIO TWOSTEP, qui a son siège au 4 Cité Chabert à Valence, répertoriée sous le n°809 879 679 au R.C.S. Romans, avec comme représentante Mélody Di Centa et l'ensemble de son équipe à:
  - disposer pleinement et irrévocablement des images fixes (photos) ou en mouvement (vidéos) me représentant ainsi que des éléments sonores dont je suis l'émetteur, à utiliser mes nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies. Ces images, vidéo et éléments sonores sont destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, sur internet et sur tous les supports de communication et marketing associés (facebook, instagram, site internet, écran tv, flyer, vitrine, affiche, blog, revue de presse...). Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.
- Par la présente, je décharge de toute responsabilité ma technicienne ainsi que la société pour laquelle elle travaille (incluant sociétés ou compagnies affiliés) de toute réclamations ou procédures judiciaires.

DATE - SIGNATURE - MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE « LU ET APPROUVE »

Consentement réalisé en 2 exemplaires, dont un est remis au client qui le reconnaît

  
SAS STUDIO TWOSTEP  
4 Cité Chabert  
26000 Valence  
809 879 679 RCS Romans

### Cochez la case correspondant à votre état de santé actuel

L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement, peut contre indiquer l'acte envisagé notamment si vous êtes enceinte ou en cours de traitement de chimiothérapie ou en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (pigments de tatouage). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec un professionnel ou son médecin traitant.

Si vous êtes <b>enceinte</b>	
Si vous souffrez d'une maladie type <b>cancer</b> ....	
Si vous souffrez d'une maladie auto-immune ( <b>VIH</b> , <b>sclérose en plaques</b> ...)	
Si vous souffrez d'une maladie dermatologique active (psoriasis, eczéma...) sous <b>traitement Roacutane</b>	
Si vous souffrez de <b>diabète</b>	
Si vous prenez des anti coagulants ou souffrez de problèmes cardiologiques	
Si vous avez récemment pris de <b>l'aspirine</b>	
Si vous souffrez de <b>conjonctivite</b>	
Si vous êtes <b>fumeurs</b>	
Si vous souffrez <b>d'herpès</b>	
Si vous souffrez d'asthme	
Si vous êtes sujet aux <b>allergies métaux</b> (chrome, cuivre...)	
Si vous êtes sous traitement à la vitamine A acide, aux acides de fruits AHA ...	
Si vous avez des <b>problèmes de cicatrisation</b>	
Si vous avez subi une décoloration, teinture récente de la zone à pigmenter ou une pose de faux cils	
Si vous prenez des anti- inflammatoires	

## CONDITIONS GENERALES ACOMPTE - REPORT / ANNULATION RDV - PAIEMENT - RETOUCHE- CORRECTION

### 1. RESERVATION:

- Pour réserver mon rendez vous de maquillage permanent, je reconnais avoir réglé un acompte d'un montant défini par le Studio Twostep.
- Paiement à effectuer en **Carte bleue** et en **espèces uniquement**.
- Pour des raisons d'hygiène stricte et de sécurité liés à notre activité, nous vous demandons de ne pas venir accompagné.

### 2. ACOMPTE:

- L'acompte, quelque soit son montant, n'est en aucun cas remboursable. Il est encaissé le jour de la prise de rendez vous.
- L'acompte n'est pas transférable en bon d'achat ou en bon cadeau pour réaliser une autre prestation ou pour l'achat de produits.

### 3. RETRACTATION - ANNULATION RDV :

- La signature du présent contrat au sein du Studio Twostep vous engage à réaliser la prestation et vous ne disposez d'aucune faculté de rétractation.
- En cas d'annulation, l'acompte versé quelque soit son montant reste acquis. Le paiement de la totalité de la prestation peut être demandée.

### 4. REPORT RDV:

- Le rendez vous peut être déplacé au maximum 72h avant la date et l'heure de l'intervention et une seule fois dans la limite de 6 mois à compter de la date et de l'heure du rendez vous initialement prévu. Un deuxième report est facturé 50€.
- Toute modification du rendez passé le délai de 72h avant la date et l'heure de l'intervention implique l'encaissement de l'acompte.
- L'unique moyen permettant de procéder à un report de rendez-vous dans le respect du préavis de 72h est l'envoi d'un email à l'adresse de notre établissement via notre site internet [www.studiotwostep.com](http://www.studiotwostep.com).
- Aucun appel téléphonique ou de message via un réseau social ne seront considérés comme des éléments de preuve, permettant d'apprécier le délai légal et le respect du préavis de 72h.

### 5. PAIEMENT:

- Vous vous engagez à régler le solde de la prestation le jour du rendez vous en carte bleue ou espèces uniquement.
- Le studio Twostep se réserve le droit de vous demander la totalité du règlement le jour du rendez vous avant l'intervention.

### 6. PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS:

- Pour les paiements jusqu'à 4 fois sans frais, vous vous engagez à rembourser la somme totale de la prestation.
- La solution de paiement en plusieurs fois sans frais proposée en ligne ou en boutique est un micro crédit que vous consentez avec une société partenaire. Votre compte sera débité mensuellement d'un montant prédéfini.
- Aucune rétractation ou annulation n'est possible après cet engagement de crédit.

### 6. RETOUCHE:

- Une retouche est possible 1 mois maximum après l'intervention (offerte dans le prix de départ). Ce rendez vous doit être fixé en même temps que le premier rendez vous afin de vous garantir la disponibilité. Contactez notre établissement pour bien vous assurer de cette réservation. Il vous sera ensuite impossible de réclamer une retouche passé le délai de 4 semaines. Vous devrez procéder à la réservation d'une retouche payante en fonction de notre programme fidélité.
- Tout report ou annulation du rendez vous de retouche non signalée 72h avant la date et l'heure de votre intervention sera facturé 90€.
- Pour toute demande de modification de couleur, de méthode, d'effet ou d'épaisseur au moment du rendez vous de retouche offert, des frais supplémentaires vous seront facturés. (de 50€ à 100€ minimum)
- Dans le cas d'une seconde retouche (3 ème rendez vous) celle ci sera facturée au tarif fidélité 3-6mois de la prestation concernée. (hors modification)
- Le spécialiste se réserve le droit de refuser une retouche.

### 7. CORRECTION: Concernant la correction d'un maquillage permanent qui a été réalisé dans un autre centre esthétique que le Studio Twostep:

- Vous avez été informé clairement qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, que le résultat définitif n'est pas garanti ayant un ancien maquillage permanent non réalisé au Studio Twostep. Cette correction peut nécessiter une seconde retouche payante qui sera facturée au tarif fidélité 3/6mois de la prestation concernée. (hors modification).

### 8. CONSENTEMENT:

- Après un délai de réflexion suffisant ainsi qu'une évaluation sérieuse, je vous donne mon consentement (informations au recto/verso) à la réalisation d'un maquillage permanent sur la zone choisie. (signature avec mention lu et approuvé). Je reconnais avoir au moins 18 ans le jour de l'intervention, ne pas être enceinte et ne pas avoir de contre indications médicales pour réaliser l'intervention.

## DATE - SIGNATURE - MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE « LU ET APPROUVE »

Consentement réalisé en 2 exemplaires, dont un est remis au client qui le reconnaît